



licencier en arret de travail

Par **KRISS78**, le **15/09/2011 à 20:57**

bonjour, j'ai été licencié en 2009 pour arrêt maladie alors que j'avais repris le travail depuis 2 jours .je suis passé au prud'hommes et j'ai perdu seulement la secrétaire de l'entreprise a fait une fausse attestation disant que je ne m'ettais pas représenté au travail après mon arrêt maladie (alors j'ai déposé plainte contre elle) j'ai un avocat ,mais seulement il ne m'en dit pas trop sur cette affaire ,pourtant d'après lui il me dit que je dois gagner cette.aussi la semaine avant m'a reprise je suis allé voir (de moi même) le médecin du travail pour la visite de pré-reprise.donc j'ai repris le travail 2 jour(le 13 et 15 juillet) et mon patron m'a remis ma lettre de licenciement en main propre. seulement le jour du passage au prud'homme il avait cette attestation de la secrétaire qui disait que je ne mettais pas présenter au travail après mon arrêt maladie ,seulement j'ai travailler et les fiches de travail peuvent le prouver.Qu'en pensez-vous?ai-je des chances de gagner en appel? merci de votre reponse

Par **P.M.**, le **15/09/2011 à 21:21**

Bonjour,

Il est étonnant que l'attestation n'ait pas été contestée lors de l'audience mais maintenant que vous connaissez l'axe de défense de l'employeur vous pourrez mieux adapter vos conclusions...

En revanche, je ne me hasarderais pas à préjuger de la décision de la Cour d'Appel qui pourrait avoir à se prononcer aussi si la procédure de licenciement n'a pas été respectée...

Par **KRISS78**, le **16/09/2011 à 09:08**

merci pour votre réponse je garde espoir